

FICHE DE SUIVI

PERMUTATIONS 2023

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des permutaions informatisées.



SNUDI FO 13 Vieille Bourse du Travail 1 place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 MARSEILLE CEDEX 01



contact@snudifo13.org



07 62 54 13 13 / 06 27 34 73 17

A RETENIR :

16/11 : Ouverture des inscriptions sur SIAM (Iprof)
06/12 : Clôture des inscriptions
07/03 : Résultats des permutaions informatisées

NOM **Prénom**

Adresse personnelle :

Tél. perso : Portable : Adresse mail :

Syndiqué(e) au SNUDI FO : OUI NON

1/ Votre position :

en activité : Ecole Commune

en disponibilité en congé parental en détachement en CLM/CLD

2/ Votre échelon : au 31/08/2022 **Votre corps :** Instit PE PE HC PE CE

3/ Votre ancienneté dans le département :ansmois (au 31/08/2023)

Date d'entrée dans le département :

4/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

REMARQUE : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1^{er} sept 2022) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département.

Des justificatifs seront demandés (voir page 5 de notre dossier)

• Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON

• Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI NON

• Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 01/09/2023) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2023) :

• Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : an(s)

• Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON

Depuis combien de temps ? an(s)

• Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

5/ Renouvellement du même 1^{er} vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1^{er} vœu ? an(s)

6/ Exercice en Education prioritaire (REP/REP+ / « Zone violence » ou « CLA ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2023), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

en REP+ ou Zone violence En REP En alternance REP/REP+/zone violence

en CLA depuis au moins 3 ans (au 31/08/2023)

